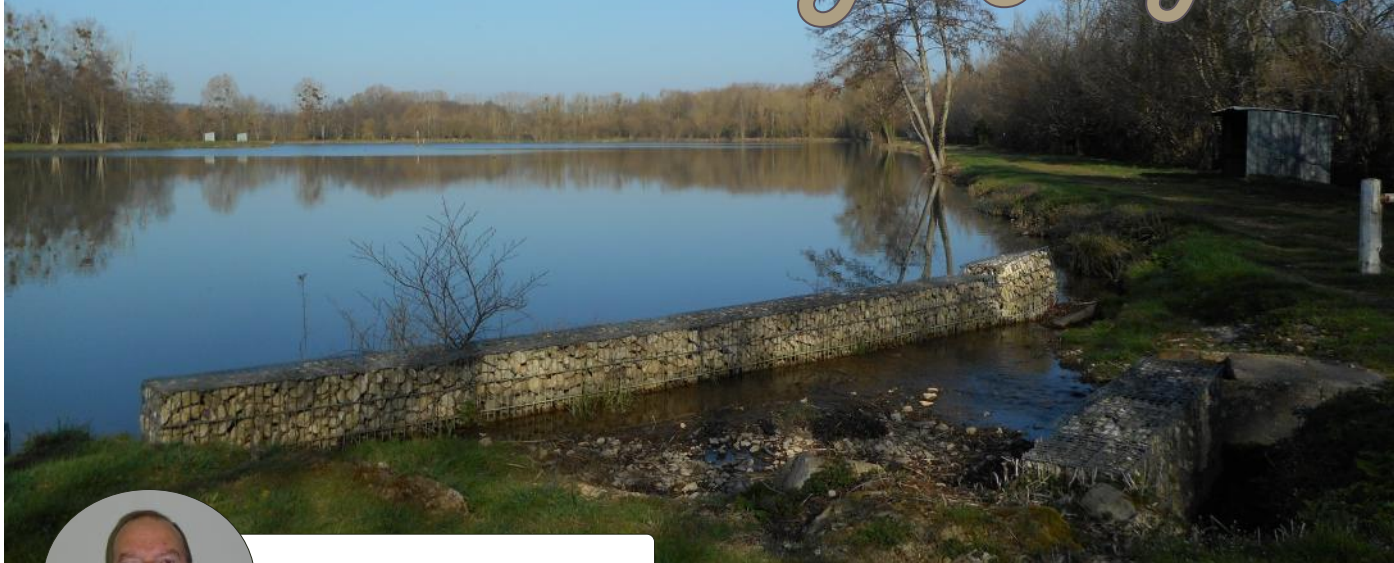


BIEN VIVRE A

TROISSEREUX

Le Mag.



LE MOT DU MAIRE

Chères Tressoriennes, Chers Tressoriens,

Alors que l'été s'est installé, je souhaite vous adresser quelques nouvelles concernant notre commune.

Tout d'abord, un recensement de la population aura lieu à Troissereux entre février et mars 2026. Cette opération, organisée par l'INSEE, est cruciale pour notre avenir : elle permet de déterminer le nombre officiel d'habitants, base sur laquelle sont calculées les dotations de l'État, et d'ajuster les équipements et services publics. Des agents recenseurs, recrutés par la mairie, viendront à votre rencontre. **Ils seront munis d'une carte officielle avec photo.** Vous pourrez remplir le questionnaire soit en ligne, soit sous forme papier si vous le préférez. Nous comptons sur votre participation : un recensement précis est dans l'intérêt de tous.

Concernant la vie scolaire, nous avons appris avec regret que l'Éducation nationale a acté la fermeture d'une classe à la rentrée 2025, faute d'effectifs suffisants. Le préfabriqué installé lors de l'ouverture de cette classe — et qui avait été envisagé, un temps, comme local pour une bibliothèque municipale — ne restera pas inutilisé : il sera réaffecté au service périscolaire et au centre aéré, afin d'améliorer les conditions d'accueil de nos enfants en dehors du temps scolaire.

Votre Comité des Fêtes, en partenariat avec la municipalité, vous donne rendez-vous le samedi 30 août à partir de 16h, dans la coulée verte, pour un moment festif et convivial à partager en famille ou entre voisins. Au programme : animations, restauration, bonne humeur... et pour clôturer la soirée, une retraite aux flambeaux suivie d'un feu d'artifice sur le stade !

Enfin, dans un tout autre registre, la salle du conseil municipal a été équipée d'un système de climatisation. Cette salle, qui sera accessible pendant les heures de journée de la mairie, pourra ainsi offrir un espace tempéré aux personnes sensibles (personnes âgées, fragiles ou en situation de handicap) lors des périodes de canicule. Une petite mesure de confort, mais qui peut faire une grande différence pour certains d'entre vous. L'info sera véhiculée sur PanneauPocket.

En vous souhaitant un bel été à Troissereux ou ailleurs, je vous adresse mes salutations les plus sincères.

Votre Maire : Christian DEMAY

PRESERVER L'EAU POUR MIEUX MAITRI-SER SON COÛT

Dans notre précédent numéro, nous évoquions les difficultés rencontrées avec l'évacuation des eaux usées. Aujourd'hui, nous souhaitons vous informer des évolutions en cours concernant la tarification de l'eau potable, directement liées à la préservation de cette ressource essentielle.

L'Agence de l'eau Seine-Normandie, chargée de la gestion durable de l'eau dans notre région, réforme actuellement son système de redevances. Ces changements auront un impact sur nos factures, avec une volonté claire : encourager une meilleure gestion de l'eau par tous les usagers.

L'un des principes fondamentaux de cette réforme est la séparation stricte des eaux pluviales et des eaux usées. Les eaux de pluie doivent naturellement retourner vers le milieu naturel, tandis que seules les eaux usées doivent transiter par les stations d'épuration. En effet, plus le volume traité en station est important, plus le coût global du service de l'eau augmente.

Les collectivités, comme la nôtre, sont ainsi incitées à surveiller les fuites, protéger les réseaux d'assainissement, et améliorer leur performance. De leur côté, les particuliers peuvent contribuer à cette dynamique en signalant toute fuite et en adoptant des gestes simples pour économiser l'eau.

La réforme remplace les anciennes taxes par quatre nouvelles contributions :

- ◇ une redevance sur la consommation d'eau,
- ◇ une taxe sur la performance des réseaux d'eau potable,
- ◇ une taxe sur la performance des systèmes d'assainissement,
- ◇ une redevance sur le prélèvement dans la ressource.

Concrètement, pour une consommation annuelle de 120 m³, la facture augmente de 18,79 €, soit 0,156 €/m³.

Cette évolution souligne l'importance de veiller à notre consommation d'eau potable, de limiter les rejets non traités dans le réseau d'assainissement et d'agir collectivement pour préserver cette ressource vitale.

QUE FAIRE DES EAUX DE PLUIE ?

Le **Code civil** encadre les droits et devoirs des propriétaires concernant les eaux de pluie issues de leurs terrains.

Selon l'**article 641**, chaque propriétaire peut librement utiliser les eaux pluviales qui tombent sur sa propriété, que ce soit pour les récupérer ou les laisser s'infiltrer naturellement.

En revanche, l'**article 681** précise que les eaux provenant des toitures ne doivent pas s'écouler directement chez le voisin. Elles doivent être évacuées sur le terrain du propriétaire lui-même ou vers la voie publique, dans le respect des règles d'urbanisme en vigueur.

Les eaux de pluie ne doivent pas être dirigées vers le tout-à-l'égout. En effet, cela surcharge les stations d'épuration qui doivent alors traiter un volume d'eau beaucoup plus important. Lors des fortes pluies, ces stations peuvent être engorgées, ce qui entraîne des risques de débordements et de pollution.

De plus, cette surcharge augmente la facture d'eau de tous les usagers, car le traitement des eaux usées est souvent facturé en fonction du volume traité. Ainsi, envoyer l'eau de pluie dans le réseau collectif revient à faire payer à tous le traitement d'une eau qui ne devrait pas être traitée.

TROTTOIRS PIEGES

Chiens, chevaux... et traces indésirables sur les trottoirs. Trop souvent, balades riment avec slalom entre crottes. Un désagrément banal, mais **évitable** : un sac pour ramasser, un geste simple, et le tour est joué.

Ces oublis – qu'on espère involontaires – finissent sous nos semelles, sur les roues des poussettes, voire jusque dans nos

maisons. Au-delà de la gêne, c'est une question de **respect** pour tous les usagers : piétons, enfants, personnes âgées ou à mobilité réduite.

Le trottoir n'est pas un bac à litière géant. Merci à ceux qui pensent à préserver l'espace commun propre et agréable. Aux autres : il est encore temps de bien faire.



LE BRUIT C'EST AU BONS MOMENTS



Rappel des horaires autorisés pour les tailles et tontes, ainsi que tout type de travaux, utilisant des outils bruyants, électriques, thermique mais également manuels :

Du lundi au vendredi 8 h – 12 h 13 h 30 – 19 h 30.

Samedi de 9 h – 12 et 15 h 19 h.

Dimanche et jours fériés 10 h – 12 h



MAIS ET CELUI DE L'AÉROPORT ?

Le 11 mars 2025, trois associations – **NOTRE AFFAIRE A TOUS, SAUVEZ LE BEAUVAISIS** et **ADERA** – ont déposé un recours devant le tribunal administratif d'Amiens pour contester le contrat de concession attribué à Bellova, consortium composé notamment de Bouygues, Egis, Aéroports de la Côte d'Azur et Serena Industrial Partners. L'attaque juridique vise à freiner l'augmentation prévisible du trafic à l'aéroport de Beauvais-Tillé.

Selon les informations avancées par les promoteurs du contrat, une hausse de trafic de +85 % d'ici 2030 est envisagée, portant le nombre de passagers à 7,2 millions dès 2030 et jusqu'à 9,4 millions en fin de contrat. Les associations estiment que ces objectifs ne sont pas compatibles avec les engagements climatiques nationaux, en particulier ceux relatifs à la Stratégie Nationale Bas Carbone et aux dispositions de l'Accord de Paris.

Le recours souligne également que l'augmentation du trafic pourrait entraîner des nuisances sonores et une dégradation de la qua-

lité de l'air pour les populations résidant à proximité de l'aéroport. Ces inquiétudes concernent tant la santé publique que l'environnement, sans qu'une consultation publique approfondie n'ait préalablement été réalisée. En outre, les plaignants contestent la transparence du processus ayant conduit à l'attribution du contrat par le SMABT (Syndicat Mixte), impliqué depuis avril 2024 dans la sélection du gestionnaire.

De leur côté, les responsables du SMABT ont déclaré qu'ils entendaient défendre la légalité du contrat, en affirmant que les enjeux environnementaux avaient été intégrés lors de l'appel d'offres. La procédure, qui se situe parmi les premiers recours en France mêlant aspects santé et climat dans le secteur aéroportuaire, est désormais en attente d'une décision du tribunal administratif d'Amiens.



POSITION DE LA MUNICIPALITE

Contrairement à une rumeur circulant depuis quelques mois, le maire de Troissereux n'a jamais soutenu l'expansion de l'aéroport de Tillé. Bien au contraire, le conseil municipal a voté à **l'unanimité**, le 16 mai 2023 (délibération n°28), une motion appelant à limiter les nuisances liées à l'activité aérienne.

Cette motion, adressée à la présidente du SMABT, demandait d'inscrire dans la future délégation de service public un plafonnement du bruit, de la pollution, un maximum de 32 000 rotations par an, ainsi que le maintien du couvre-feu de minuit à 5 h. Une position partagée par plusieurs communes riveraines.

La municipalité a exprimé un avis défavorable dans le cadre légal prévu et a fait valoir ses droits. Elle reste néanmoins tenue de respecter les décisions des autorités supérieures, même si elle les conteste. Le maire de Troissereux siège au SMABT mais en tant que suppléant. Il ne peut, par conséquent pas s'exprimer au moment de votes.

LECTURE

La maison du livre est désormais en place à Troissereux, près de l'entrée de la boulangerie, sur la place de la mairie. Ce petit abri est destiné à accueillir une bourse aux livres : chacun peut y déposer des ouvrages en bon état dont il n'a plus l'usage, et en prendre d'autres selon ses envies. Elle est accessible à tous, petits et grands, gratuitement.

Cette réalisation est le fruit du travail de bénévoles du village, qui ont utilisé des matériaux de récupération : l'ossature provient d'une ancienne table du collège du Saint-Esprit à Beauvais, et diverses chutes de bois et de bricolage ont servi à la menuiserie, à la couverture bitumeuse ainsi qu'aux inscriptions.

Ce projet repose sur l'échange, le respect et le goût du partage. Espérons que cette maison du livre soit utilisée avec soin et qu'elle donne à chacun l'occasion de lire, de découvrir, ou même d'apprendre à aimer les livres.



TRIBUNE DE LA SECONDE LISTE

Nos Conclusions concernant la concertation Aéroport :

L'aéroport contre la santé publique : quand les élus du SMABT choisissent le profit .

Les élus ont un devoir constitutionnel de protéger la santé de leurs citoyens. Pourtant, face aux projets de développement de l'aéroport , ils abdiquent systématiquement cette responsabilité au profit des intérêts économiques.

La réalité sanitaire qu'ils ignorent volontairement :

Chaque nouvel aéroport ou extension condamne des milliers de riverains à une exposition chronique aux particules ultrafines, aux oxydes d'azote et aux composés cancérigènes. Les études sont formelles : augmentation des cancers du poumon, des maladies cardiovasculaires, des troubles respiratoires chez les enfants. Mais ces "dommages collatéraux" humains ne pèsent rien face aux retombées économiques promises.

Le chantage à l'emploi, arme de destruction massive :

Les promoteurs et leurs complices politiques agitent toujours le même épouvantail : "l'emploi et la compétitivité". Combien d'élus répètent cette rengaine sans jamais chiffrer le coût sanitaire ? Com-

bien osent mettre en balance les quelques milliers d'emplois créés avec les dizaines de milliers de personnes empoisonnées à vie ?

Ces élus, payés par nos impôts pour nous protéger, deviennent les VRP de l'industrie aéronautique. Ils organisent des "concertations" bidons, ignorent les avis sanitaires défavorables, et bâillonnent les oppositions locales. Leur mandat leur donne le pouvoir de dire non aux lobbys, mais ils préfèrent dire non à la santé publique.

La réalité brutale :

Le développement de cet aéroport, c'est la condamnation à mort différée de populations entières. C'est l'acceptation cynique que certains citoyens peuvent être sacrifiés sur l'autel du PIB. C'est le renoncement à l'égalité devant la santé.

Nos élus ne protègent plus :

ils bradent notre santé au plus offrant.

Nous vivons dans un monde où chauve souris et orchidées sauvages sont bien mieux protégées que les humains !

Nous ne sommes pas opposés à cet aéroport, mais à son développement qui n'était pas nécessaire pour préserver notre bien-vivre.

Les élus de la seconde liste



Troissereux.fr



mairiedetroissereux

[Restons en Contact](#)

📞 03 44 79 02 89

✉ mairie@troissereux.fr

